# TOURCOING

**MERCREDI 2 JUILLET :**

**Hôtel de ville** : de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

**Caisse d'épargne** : de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. à 16 h.

**Bibliothèque communale** : de 14 h. à 17 h. 30.

**Bibliothèque populaire** : de 9 h. à 11 h. 30.

**Consulat belge** : de 8 h. à 12 h. 30.

**Famille du soldat tourquennois** : de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h.

**Maison de la Famille** : de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

**Chambre de Commerce** : de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h.

## Après les concours de fin d'année au Conservatoire

## Malgré de nombreuses difficultés, le niveau des études a sensiblement augmenté

La séance de dimanche après-midi a mis fin à la série des concours publics de fin d'année au Conservatoire. Il n'est peut-être pas inutile de faire un pas en arrière et de jeter un coup d'œil sur l'ensemble de l'année scolaire qui s'achève, afin de mesurer toute l'importance des derniers concours.

Tout d'abord, il faut reconnaître que, dans l'ensemble, les résultats obtenus sont excellents, de l'avis même des divers jurys qui ont présidé les épreuves de fin d'année. Dans toutes les classes, le niveau des études a été maintenu, grâce au zèle inlassable dont ont témoigné directeur, professeurs et élèves, et nous pourrions même dire que ce niveau est en nette augmentation.

Ainsi, pour la classe de chant, le jury a décerné un premier prix à l'unanimité à une élève très méritante, Mlle Réjane Cloetens, qui est douée d'un sens artistique exceptionnel. Sans aucun doute, cette élève enlèvera l'an prochain son prix d'excellence, mais nul parmi les auditeurs, n'eût trouvé exagéré le verdict d'un jury qui lui aurait attribué cette récompense cette année. Quatre autres premiers prix ont été distribués dans cette catégorie.

Pour le violon, trois prix d'excellence à l'unanimité et deux prix d'excellence sont le témoignage que l'on travaille avec ardeur et avec goût dans cette classe.

Un prix d'excellence à l'unanimité, un prix d'excellence et cinq premiers prix ont couronné les efforts des élèves de la classe de piano.

Dans la classe de harpe, il a été décerné un premier prix à l'unanimité ; en alto, un prix d'excellence et un premier prix avec félicitations du jury ; en flûte, un prix d'excellence ; même chose en hautbois et en basson, mais dans ces deux dernières classes, la récompense fut donnée à l'unanimité des juges.

Dans la classe de clarinette, les élèves ont recueilli trois prix d'excellence à l'unanimité et deux premiers prix.

Ce sont là des résultats qui parlent, et pourtant, nous estimons que, d'une façon générale, le jury apprécie avec une certaine sévérité. N'est-ce pas ce qui a permis à deux élèves de l'an dernier d'obtenir un second accessit cette année à Paris, sans avoir même terminé complètement leurs études musicales à Tourcoing. Rendons donc hommage au jury pour sa sévérité ; il s'agit du bien de nos élèves et de nos futurs artistes.

Tant de lauriers n'ont été moissonnés que grâce, disions-nous, au zèle déployé durant l'année scolaire par tous, professeurs et élèves. Ce ne sont, certes, pas les difficultés qui ont manqué. Variations continuelles des heures de cours, pour accommoder celles-ci avec le régime des écoles primaires et même avec l'horaire de travail de certains établissements industriels ; difficultés d'éclairage ; absence de plusieurs professeurs qu'il a fallu remplacer.

Tout cela n'a pas empêché les élèves de s'appliquer sérieusement à leur tâche artistique. Poussés et soutenus par leur directeur, M. Lucien Niverd, ils ont eu à cœur de couronner de succès cette année particulièrement difficile pour tous, et de manifester ainsi leur reconnaissance envers leurs maîtres dévoués. Le Conservatoire de Tourcoing maintient sa tradition et continue d'être une véritable pépinière d'artistes.

L.C.

### Bureau de bienfaisance
### Secours aux habitants privés de ressources

Les paiements de secours pour la période du 30 juin au 6 juillet 1941 auront lieu, dans les dépôts du Bureau de bienfaisance, les jours et heures ci-après :

**Mercredi 2 juillet.** — **Blanc-Seau** Château Scott, square Leman (cartes vertes) : de 14 h. à 15 h., nos 23.751 à 24009 ; de 15 h. à 16 h., nos 22.801 à 23.110.

**Jeudi 3 juillet.** — **Mairie annexe** (cartes mauves) : de 9 h. à 9 h. 30 : nos 4.801 à 5.600 ; de 9 h. 30 à 10 h. : nos 5.601 à 7.700 ; de 10 h. à 10 h. 30 : nos 7.701 à 8.200 ; de 10 h. 30 à 11 h. : nos 8.301 et au-dessus.

(Cartes oranges) : de 14 h. 15 à 14 h. 30 : nos 16.000 à 16.800 ; de 14 h. 30 à 15 h. : nos 16.801 à 17.900 ; de 15 h. à 15 h. 30 : nos 17.901 à 18.200 ; de 15 h. 30 à 16 h. : nos 18.201 et au-dessus.

**Vendredi 4 juillet.** — **Mairie annexe** (cartes jaunes) : de 9 h. à 9 h. 30 : nos 19.400 à 20.300 ; de 9 h. 30 à 10 h. : nos 20.301 à 20.900 ; de 10 h. à 10 h. 30 : nos 20.901 à 21.200 ; de 1 h. 30 à 11 h. : nos 21.209 et au-dessus.

(Cartes roses) : de 14 h. 15 à 15 h. : nos 12.301 à 13.700 ; de 15 h. à 15 h. 30 : nos 13.701 à 14.300 ; de 15 h. 30 à 16 h. nos 14.301 à 14.700 ; de 16 h. à 16 h. 30 : nos 14.701 et au-dessus.

**Croix-Rouge** (cartes bleues) : de 14 h. à 15 h. : nos 9.501 à 10.500 ; de 15 h. à 16 h. : nos 10.501 à 11.100 ; de 16 h. à 17 h. : nos 11.100 à 11.600.

Il est rappelé que tout cumul de secours est interdit. Quiconque percevra en même temps l'allocation militaire, la retraite des vieux ou le chômage et les secours aux habitants privés de ressources, se verra impitoyablement rayé de ces divers services.

Toute personne ayant dissimulé ses ressources (appointements, salaires, pensions, délégation de solde, etc...), sera rayée du service des secours, contrainte au remboursement et poursuivie.

Les bénéficiaires de secours doivent se présenter eux-mêmes, le jour de paiement et aux heures indiquées.

### L'examen d'entrée au Collège de jeunes filles

L'examen d'admission en classe de sixième, pour les enfants âgés de dix ans au moins, aura lieu au Collège, 77, rue des Ursulines, le vendredi 11 juillet, à 8 h. 30.

L'examen comportera les épreuves suivantes : un compte rendu de lecture suivi d'une dictée avec questions et des opérations d'arithmétique accompagnées de problèmes simples de système métrique (programme du cours moyen, 2me année et de la classe de 7me).

Une seconde session sera réservée aux enfants qui n'auront pu prendre part aux épreuves de juillet et aura lieu au début d'octobre.

Le registre d'inscription à l'examen est, dès à présent, ouvert. Les dossiers devront être déposés au collège avant le 10 juillet. Chaque dossier doit comprendre : un acte de naissance, un certificat médical et un certificat de revaccination récente ; tous documents utiles sur la scolarité antérieure de la candidate : certificat de la directrice de l'école, comportant la classe suivie, carnets de notes avec classement, etc.

Seules sont dispensées de l'examen, mais non du dossier, les candidates qui justifieront par un document officiel avoir été reçues au concours des bourses (1re série).

### Allocations militaires belges

Les ayants droit des mobilisés belges absents ou rentrés après le 1er juin 1940, qui n'ont pas reçu leur allocation pour le mois précité, sont priés de se présenter d'urgence au consulat de Belgique à Tourcoing.

### Un voyage à bon marché...

M. Alphonse Lecouvez, garagiste, domicilié 102, rue Rosalie-Levasseur, à Valenciennes, fut interpellé lundi, vers 13 h. 30, par un individu qui le pria de le mener en auto à Rumegnies, puis à Cysoing, et de là à Roubaix et Tourcoing où, disait-il, il devait recouvrer une somme de 100.000 francs.

Arrivé rue du Moulin-Fagot, le voyageur demanda à s'arrêter en face du débit de tabac, et pria le chauffeur de l'attendre, tandis qu'il allait faire une course à proximité. Après trois quarts d'heure d'attente, le « client » n'était pas revenu. Le chauffeur a porté plainte à la police pour grivèlerie.

Le préjudice qu'il a subi serait de 1.000 francs.

*LE CHAPITRE DES VELOS VOLES.* — Une plainte a été déposée par M. Albert Dulaquais, demeurant à Mouvaux, 69, boulevard Carnot, pour vol d'une bicyclette rue Saint-Jacques ; par M. Francis Maes, 18, Grand'Place, pour vol d'un vélo dans le couloir de son établissement ; par M. René Cibart, 4, rue de la Cymbale, pour vol d'un vélo déposé chaussée Fernand-Forest, et qui a disparu pendant que son propriétaire cueillait de l'herbe.

Par contre, le jeune René Deraedt, 15 ans, écolier, domicilié rue du Bois, 14, a déposé au commissariat de police, un vélo abandonné rue de l'Espierres, par un individu surpris en flagrant délit de vol et qui prit la fuite le long du canal à la vue de l'écolier.

**SOCIETE DE SECOURS MUTUELS « LA PREVOYANCE ».** — Les sociétaires qui ne sont pas à jour de leurs cotisations sont invités à s'y mettre d'urgence, sous peine de se voir refuser toutes les prestations prévues par le règlement (les cotisations sont dues jusqu'en juin 1940).

Les sociétaires de la catégorie mixte (cartes rouges), sont priés de se présenter à la pharmacie. Enfin, les sociétaires mobilisés et rentrés dans leurs foyers sont priés de retirer leur livret à la pharmacie.

## MOUVAUX

**POUR VOS ENFANTS.** — Les familles que l'œuvre des centres d'accueil Georges-Guynemer intéresse, sont priées de se présenter à la mairie, bureau des secours, 1er étage, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.

Se munir du livret de famille et du certificat de nationalité s'il y a lieu.

## MARCQ-EN-BARŒUL

### Une arrestation pour vol de légumes

En se rendant lundi matin vers 10 h., à son jardin, situé boulevard Clemenceau, M. Gustave Deseure, 58 ans, domicilié 29, rue du Boulevard, à Marcq-en-Barœul, ne fut pas peu surpris de constater qu'une femme arrachait tranquillement les produits de son potager pour les entasser dans de grands sacs.

Interpellée, elle déclara au propriétaire du terrain qu'elle était venue là pour faire ses provisions de salades, échalottes, oignons, carottes, fraises, etc..., et comme le terrain n'était pas clôturé elle en profita pour que rien ne lui fasse plus défaut.

Gardant la femme à vue, M. Deseure fit alerter le commissariat de police et le garde Guillemant, alla procéder à l'arrestation de la maraudeuse.

Emmenée au commissariat, elle déclara se nommer Germaine Hubert, native de Roubaix, âgée de 52 ans, et demeurant à Lille, 30, rue du Ballon.

Elle reconnut les faits qui lui étaient reprochés et fut ensuite transférée au parquet de Lille.

Quant à M. Deseure il a déposé plainte contre Germaine Hubert en déclarant qu'elle lui avait causé un préjudice de 600 francs.

**LA DISTRIBUTION DES CARTES DE LAIT** se poursuivra demain mercredi, au bureau de ravitaillement, salle des mariages, à la mairie. Doivent se présenter ceux dont les cartes de ravitaillement portent les numéros ci-après : de 8 h. 30 à 11 h. 30, de 1001 à 1500 ; de 14 h. à 15 h. 30, de 1501 à 2.000.

**AU COIN DE TERRE HALLUINOIS.** — Demain mercredi, permanence de 10 h. à 12 h. et de 16 h. à 18 h., au local, 54, rue Gustave-Desmettre.

## RONCQ

**REQUISITIONS ALLEMANDES.** — *Les bons de réquisitions délivrés depuis le 25 juin 1940 sont mis en paiement par l'administration française.* Ils doivent être déposés à la mairie pour être transmis à la préfecture. Pour les réquisitions effectuées sans bon, les intéressés se procureront à la mairie la formule spéciale de demande d'indemnité. Ils y annexeront toutes justifications, attestations de témoins, etc...

Il s'agit, en l'espèce, de fournitures et prestations de toute nature : céréales, pailles, animaux, chariots, vélos, mobilier, vin, etc... En ce qui concerne les réquisitions de véhicules automobiles avec ou sans bon, les intéressés sont invités à retirer à la mairie, une notice indicative des pièces à produire et à envoyer directement par eux à l'adresse y mentionnée. Sous peine de forclusion, les demandes d'indemnité devront être déposées avant l'expiration d'un délai prenant fin à partir du 20 octobre 1941. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la mairie.

**PERMANENCE DU « SECOURS NATIONAL ».** — Demain mercredi 2 juillet, pour le hameau du Blanc-Four, permanence ouverte de 14 h. 30 à 17 h. 30, au no 71 bis de la rue de Lille.

**UNION DES FAMILLES NOMBREUSES DU CENTRE.** — Les familles qui ne sont pas encore en possession de leur carnet d'adhérent ou qui désireraient se faire inscrire dans le groupement local, sont invitées à s'adresser à la permanence établie chez M. Germain Castel, café de la Tête d'Or, 254, rue de Lille.

Il est rappelé à cette occasion que toute famille ayant ou ayant eu quatre enfants vivants, peut réclamer son adhésion. De même, sont admises les familles ne comportant que trois enfants, mais dont la mère était âgée de moins de 35 ans, à la naissance du dernier enfant.

## LINSELLES

### L'arrestation mouvementée d'un Roncquois en état d'ivresse

Effectuant une tournée au cours de la nuit de dimanche à lundi, le maréchal des logis-chef Gilliers et le gendarme Jeanneret, de la brigade d'Halluin, qu'accompagnait le garde champêtre, M. Victor Blondeau, parcouraient vers minuit 30 le centre de la commune. Passant rue du Maréchal-Foch, il leur sembla entendre des bruits de voix dans l'estaminet fermé par mesure administrative et tenu par Léon Delaporte. L'un des gendarmes ayant frappé, la porte s'ouvrit bientôt. Dans la salle de débit se trouvaient attablés quatre consommateurs. Le cafetier, qui s'était présenté, chercha à fournir toutes sortes d'excuses. L'un des consommateurs fut loin de vouloir solliciter l'indulgence des agents de la force publique. C'était un nommé Bauduin Houtekeete, cafetier et marchand de primeurs rue de Lille, à Roncq.

Houtekeete, qui était en état complet d'ivresse se mit à invectiver grossièrement contre les gendarmes, à les injurier et à les menacer. Devant cette attitude, les gendarmes procédèrent à l'arrestation de l'individu qui leur opposa la plus vive résistance. C'est ainsi qu'en se débattant, il porta des coups de pied au garde et au gendarme Jeanneret ; M. Gilliers eut le dolman déchiré.

Ce ne fut pas sans peine que Houtekeete put être mené jusqu'au violon municipal. Il en fut extrait lundi matin, conduit à la gendarmerie d'Halluin et transféré ensuite à Lille. Il sera poursuivi pour ivresse manifeste, outrages, coups et rebellion envers les agents de la force publique.

Quant au cafetier, il s'est vu dresser un procès-verbal pour ouverture d'un débit sans autorisation.

**LE PAIEMENT DES ALLOCATIONS MILITAIRES** de la deuxième quinzaine de juin aura lieu au bureau de postes le mercredi 2 juillet, de 8 h. à 10 h. En outre, les titulaires d'allocations militaires peuvent retirer à la mairie leur certificat de paiement pour le troisième trimestre.

**LA SURVEILLANCE DES PRIX.** — La police a relevé hier matin, sur le marché de la place de Croix, deux contraventions à la charge de M. André Pachet, 18 ans, marchand de légumes, 72, rue Pasteur, à Mons-en-Barœul, et de Louis Mallet, 65 ans, marchand de légumes, 2, rue de l'Ouest, à Croix, pour vente de tomates à un prix supérieur à celui qui est fixé par le dernier arrêté préfectoral.

**CONSULTATION DES NOURRISSONS.** — Demain mercredi, de 15 à 16 h., à l'école maternelle de la Makellerie.

**LE CONTROLEUR DES CONTRIBUTIONS DIRECTES** recevra demain mercredi 2 juillet, à la Mairie, au bureau de l'inspection scolaire, de 14 à 16 h.

**CONSULTATIONS PRENATALES** gratuites le samedi 5, de 14 à 17 h., à la maternité, avenue Delory.

## WASQUEHAL

### Un mariage de sourds et muets

Lundi, à 9 h., en l'église Saint-Nicolas, a été célébré le mariage de Mlle Adèle Schweitzer, âgée de 26 ans et de M. Gérard Bosaut, âgé aussi de 26 ans, exerçant la profession de tailleur d'habits, demeurant à Leers. Tous deux sourds et muets, les jeunes époux avaient, au préalable, passé le matin même par la Mairie, où ils furent unis civilement par M. Paul Marquilly, adjoint au maire, officier de l'état civil.

En cette occasion, les jeunes mariés, qui savent très bien lire et écrire, ont pris connaissance du texte du Code civil relatif aux droits et devoirs respectifs des époux.

Nous présentons aux jeunes époux nos vœux de bonheur.

Ajoutons que la jeune mariée est l'une des filles de M. Frédéric Schweitzer, le sympathique et dévoué président de la société municipale de gymnastique « L'Espérance », de Wasquehal.

### Distribution de cartes de lait au ravitaillement

La distribution des cartes de lait pour les enfants de moins de 6 ans et pour les malades, pour la période du 1er juillet au 30 septembre ; des tickets de légumes secs et denrées diverses pour toute la population aura lieu dans l'ordre suivant :

Pour le Centre, salle des fêtes rue Jean-Macé, demain mercredi 2, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h. pour les numéros 1 à 1.200 et jeudi 3 aux mêmes heures pour les numéros 1.500 à la fin.

Pour le Capreau, annexe de la salle des fêtes rue de Roubaix, ce mardi de 14 à 18 h., pour les numéros 1 à 800 et demain mercredi 3, toute la journée pour les numéros 801 à la fin.

Pour les cartes de lait, se munir de la carte de ravitaillement et du livret de mariage. Le bénéficiaire devra indiquer le nom du laitier. Pour les légumes secs et denrées diverses, se munir en plus de la petite carte de ravitaillement.

### Après l'accident mortel de l'usine Saint-Gobain

Nous avons relaté dans quelles circonstances M. Henri Harman, avait été victime d'un accident mortel du travail à l'usine annexe de Saint-Gobain à Flers-Breucq.

Le corps de l'infortuné a été ramené à son domicile, 7, rue de la Passerelle, et les funérailles auront lieu demain mercredi, à 9 h., en l'église Saint-Nicolas.

M. Henri Herman était membre de la Fraternelle des Anciens combattants du Centre. Il avait gagné la médaille militaire au 151me R.I au cours de la campagne 1914-1918, où ses camarades de combat le désignaient sous le pseudonyme d'Henri « Crapouillot ».

Les anciens combattants disponibles et les anciens du 151me régiment d'infanterie sont priés d'assister aux funérailles de leur camarade.

### Les suites mortelles d'un accident d'auto

Nos lecteurs connaissent dans quelles circonstances M. Paul Moudart, marchand ambulant, domicilié, 13, rue du Haut-Vinage, avait été grièvement blessé sur le boulevard de Lille à Roubaix par une automobile, alors qu'il regagnait à bicyclette son domicile.

M. Moudart, qui était atteint d'une fracture du crâne et de nombreuses autres blessures, avait été transporté à l'hôpital de La Madeleine. Nous apprenons qu'il a succombé, sans avoir repris connaissance.

**AU COURS DU MOIS DE JUIN** les services de l'état-civil ont enregistré 7 déclarations de naissances (1 garçon et 6 filles), contre 6 décès. Au cours du même mois, 5 mariages ont été célébrés et il a été enregistré, en outre, quatre transcriptions de décès de personnes domiciliées à Wasquehal, mais décédées dans d'autres localités.

Bientôt
La VOIX du NORD
HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT
défendra vos intérêts,
soutiendra vos aspirations,
ce sera votre journal
Le No 1f.

## WATTRELOS

### Mort en captivité

Nous avons appris la mort du sapeur **Paul Renard**, du 8me génie, décédé en captivité, à l'âge de 39 ans, le 10 février 1941.

Le défunt, qui était membre de la Mutuelle Nadaud, était marié et père d'un enfant. Il habitait place Roger-Salengro, maisons Vandenhende, 1 bis.

Un obit, auquel sont priés d'assister tous les anciens combattants, sera célébré à sa mémoire le samedi 5 juillet, à 9 h., en l'église Saint-Maclou.

Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.

**TEL EST PRIS QUI CROYAIT PRENDRE.** — Sous ce titre, nous avons relaté que M. Jacques Lescrenier, 26 ans, demeurant, 16, boulevard de Colmar, avait fait l'objet d'un procès-verbal pour vol d'un morceau de lard, lors d'une perquisition opérée 35, rue Carnot.

M. Lescrenier nous a déclaré que ce morceau de lard lui avait été confié à bon escient.

**ATTENTION AUX RECOLTES.** — Un procès a été rédigé à la charge de Claude Gilneur, 20 ans, tueur de bestiaux, domicilié à Heule (Belg.), chaussée de Courtrai, 264, qui avait traversé un terrain ensemencé.

**DISCIPLE DE BACCHUS !** — Pour la deuxième fois en moins d'une semaine, la police a amené au poste Marguerite Laffont, veuve Privat, 46 ans, ouvrière agricole qui, étant ivre, faisait du tapage rue de Lisieux, dimanche vers midi. Après avoir passé la nuit au violon, elle a été relâchée, nantie d'un procès-verbal pour ivresse publique et manifeste.

**RETARDATAIRES.** — Le fait de circuler en ville après l'heure de la retraite, a valu un procès-verbal à Madeleine Geldhof, 46 ans, soigneuse et Camille Maertens, 42 ans, homme de peine, domiciliés tous deux à Mouscron (Belg.), rue des Cordonniers, 2.

**TAXES A LA PRODUCTION, SUR TRANSACTIONS ET SUR LICENCES** — Voici l'ordre des perceptions : lettres A à F, les 1er et 2 juillet ; G à L les 3 et 4 ; M à O le 5 ; P à T les 8 et 9 ; U à Z, les 10 et 11.

Le bureau sera ouvert pour les retardataires les 17, 18, 24, 25 et 31 juillet de 8 h. 30 à 11 h.

## LYS

**N'OUBLIEZ PAS LE COLIS DE VOTRE PRISONNIER !** — Les personnes qui n'auraient pas retiré, samedi, le colis mensuel offert à leur prisonnier par le Comité local d'entr'aide, sont priées de le faire sans faute, demain mercredi 2 juillet, de 16 h. à 17 h. à la salle familiale, rue Echevin.

## FLERS-BREUCQ

**A LA MUTUELLE DU BREUCQ.** — Les membres disponibles sont priés d'assister aux funérailles de M. Henri Herman, victime du travail, qui auront lieu en l'église de Wasquehal (Saint-Nicolas), demain mercredi 2 juillet à 9 heures.

**LE SERVICE DE SURVEILLANCE** a surpris Robert Oatries, teinturier, 20 ans, demeurant 358, rue Jules-Guesde à Roubaix, en train de cueillir de l'herbe dans un champ situé le long du bois de La Fontaine et appartenant à M. Léon Duchâtel, fermier rue La Fontaine. Un procès-verbal a été dressé à la charge du délinquant.

## LEERS

**AVIS AUX CHOMEURS.** — Il n'y aura pas de pointage demain mercredi. Le prochain pointage aura lieu le vendredi 4 juillet, à 14 h. 30, à la mairie.

**Conseil aux Mamans**

Grâce à sa formule merveilleusement étudiée, le Sirop Vermifuge Lune est le meilleur vermifuge antiglaireux, dépuratif, laxatif, purgatif et antinerveux qu'on puisse donner aux enfants. Le Sirop Lune est en vente chez votre pharmacien. 21882

## FLERS-LEZ-LILLE

### La distribution des cartes provisoires de vêtements et des feuilles de denrées diverses

La distribution pour le Breucq aura lieu à la mairie-annexe (rez-de-chaussée) de 8 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. à 18 h., demain mercredi 2 pour les rues J.-B. Bonte, H.-Ghesquière, Jacquard, La Bruyère, J.-B. Castel, des Cottages, An.-France, Molière, de la Paix, Sadi-Carnot, Victor-Hugo, Jean-Jaurès, Gambetta, L.-Constant, Cousinerie, La Fontaine, avenue Le Nôtre, rue de l'Epinoy.

Le jeudi 3, pour les rues de Babylone, Jules-Boucly, Concorde, G.-Dubied, Egalité, Pasteur, Epinette, de Wasquehal du Breucq, des Teinturiers, d'Hem, Ed.-Vaillant, contour du Sart, avenue de Flandre, rue du Sart, avenue du Sart, rues des Villas, du Recueil.

La carte de vêtements sera remise aux consommateurs âgés de plus de 3 ans ou devant atteindre l'âge de 3 ans avant le 1er septembre 1941.

Se présenter sans faute avec la carte individuelle d'alimentation.

Le bureau insiste tout particulièrement pour que l'horaire soit strictement observé.

Il a été constaté à la dernière distribution de cartes de lait, qu'un grand nombre de personnes se faisaient servir le lendemain des jours de distribution. Ceci ne sera plus toléré. Les retardataires seront servis maintenant le lundi de la semaine suivante, de 11 h. à 12 h. seulement.

**IL EST INTERDIT DE PENETRER DANS LES PATURES ET LES JARDINS.** — Le service de surveillance a constaté que, malgré de nombreuses observations, des personnes et surtout des jeunes gens et des enfants continuaient, au mépris des règlements, de pénétrer dans les pâtures et jardins ouvriers pour y cueillir de l'herbe ou simplement abréger leur chemin piétinent les terres défrichées et même ensemencées.

La mairie nous prie de rappeler que seuls les routes et chemins reconnus doivent être utilisés et qu'il est interdit de pénétrer dans les herbages et dans les jardins ouvriers.

Des ordres très sévères ont été donnés aux gardes qui exerceront une surveillance permanente. Des contraventions seront relevées contre ceux qui seront pris en défaut, et les rapports seront transmis aux tribunaux compétents.

**LES TROTTOIRS SONT INTERDITS AUX CYCLISTES.** — Il est rappelé à la population que les trottoirs de la commune sont interdits aux cyclistes. Les délinquants seront passibles de poursuites.

# Nouvelles économiques

### Les avances de la Banque de France au ministère des finances

Le « Journal officiel » publie un décret augmentant de 108 à 118 milliards de francs les avances provisoires de la Banque de France au ministère des finances pour la couverture des frais d'occupation.

### Le prix d'achat des alcools de betterave

Un arrêté vient d'être publié fixant le prix d'achat des alcools de betterave pour la campagne 1940-41.

— **Le chemin de fer entre Lioubliana et l'Italie**, qui avait été détruit lors de la campagne de Yougoslavie, vient d'être rétabli.

— **Les légionnaires de Sartène (Corse)** ont prêté serment dimanche matin, devant le monument aux morts.

## HALLUIN

### La fusion de l'O.S.H. et de l'U.S.H. est réalisée

Les sportifs halluinois seront heureux d'apprendre que la fusion des deux clubs halluinois est chose faite. Les pourparlers engagés depuis plusieurs semaines entre les deux commissions, ont abouti. L'accord qui semblait très difficile de prime abord, a été réalisé grâce à la ténacité du comité-directeur des sports, et au parfait esprit sportif dont firent preuve les commissions des deux groupements.

Les réunions générales ont voté la confiance à leurs dirigeants à la grosse majorité.

Nul doute que l'Union olympique halluinoise — tel sera désormais le nom de la nouvelle formation — ne recueille des succès et que les meilleurs n'aient bientôt à compter avec elle.

Nous donnerons dans un prochain article la composition de la commission de football.

## BONDUES

# LES SOUPES POPULAIRES

### *Sait-on qu'elles existaient déjà, à Bondues, il y a un siècle ?*

**Un attelage qui est populaire. Il amène chaque jour, à la Place, la soupe faite à la Croix-Blanche.**

La section locale du Secours national, à la tête de laquelle se dévoue M. Charles Fremeaux, poursuit inlassablement l'organisation dans la commune des soupes populaires créées il y a à peine un mois. — Maintenant, le deuxième centre de distribution installé à la place fonctionne parfaitement à la grande satisfaction des familles du bourg. — Le nombre des rations augmente et bientôt, il faut l'espérer, d'autres centres s'ouvriront.

Ainsi se renouvelle à près de cent ans de distance, une œuvre sociale de première importance. Sait-on qu'à Bondues des soupes populaires furent créées au siècle dernier ? Nous empruntons à M. Louis Dervaux les lignes suivantes de son histoire de la commune.

Durant la crise de 1847, où la cherté des subsistances et la stagnation du commerce ont simultanément amené l'indigence dans tant de familles, la commune de Bondues s'est signalée par les moyens ingénieux qu'elle a employés pour le soulagement de la classe souffrante.

» En février de ladite année, plusieurs jeunes gens se réunirent pour s'entretenir de l'extrême détresse dans laquelle se trouvaient certains de leurs compatriotes. L'un d'eux proposa d'engager tous les jeunes gens de la commune à sacrifier chaque semaine, quelques sous sur leur pécule pour la confection de soupes à distribuer aux indigents. Cette proposition fut acceptée avec enthousiasme : une liste de souscription fut ouverte et tous les jeunes gens présents s'y inscrivirent. Les jours suivants, deux d'entre eux se chargèrent d'aller la présenter aux autres jeunes gens qui, tous la signèrent aussi. Les chefs de famille eux-mêmes prirent part à l'œuvre en se chargeant des frais d'établissement. Les dames de la classe aisée, invitées à se charger de la confection des soupes, acceptèrent cette invitation et prirent entre elles toutes les dispositions nécessaires.

» Se voyant déjà à même de mettre à exécution leur projet, les jeunes gens formèrent un conseil d'administration et nommèrent un président, un secrétaire et un économe. Quelques jours après une chaudière fut montée et l'œuvre inaugurée

» Du 25 février au 25 mai des soupes excellente à dix centimes le litre furent distribuées chaque jour à tous les indigents de la commune sur la production d'une carte délivrée par l'administration. Les soupes furent mises à la charge du bureau de bienfaisance et distribuées gratuitement à partir du 25 mai. »

Il n'y a rien de nouveau, n'est-ce pas, sous le soleil !

**AVIS AUX CULTIVATEURS.** — En vue de la répartition des huiles et graisses nécessaires au fonctionnement de leurs machines et véhicules agricoles, les cultivateurs sont invités à en venir faire immédiatement la déclaration à la mairie

**ALLOCATIONS MILITAIRES.** — Le paiement de la 2me quinzaine de juin s'effectuera les 4 et 5 juillet, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h., au bureau de poste.

Le paiement de la première quinzaine de juillet s'effectuera les 11 et 12 juillet, aux mêmes heures.

# BELGIQUE

## Le bourgmestre de Bruxelles, qui n'a pas compris la situation actuelle, est arrêté

Le docteur Van de Meulebroeck, qui était jusqu'à présent bourgmestre de Bruxelles, devait, comme de nombreux autres fonctionnaires belges et bourgmestres, quitter ses fonctions à la fin du mois de juin, en vertu de l'ordonnance relative à la limite d'âge dans les administrations publiques belges. Il s'est refusé à introduire une demande d'exception éventuelle prévue par cette ordonnance. Sa démission au 30 juin en est donc la conséquence nécessaire.

Or, le docteur Van de Meulebroeck dans une « proclamation » qu'il a fait afficher, a diffamé non seulement les ordonnances légales belges, mais a fait aussi à l'administration militaire le reproche de violer le droit des peuples.

Le commandant militaire a donc ordonné l'arrestation immédiate de M. Van de Meulebroeck, de M. Degries, commissaire de police en chef de la ville de Bruxelles, et du propriétaire de l'imprimerie Guyot ; la fermeture de cet établissement est aussi ordonnée.

La ville de Bruxelles est punie d'une amende de cinq millions de francs belges qui sera supportée par les habitants de la ville sous forme d'un « impôt Van de Meulebroeck », suivant une échelle qui ménagera les moins fortunés parmi la population.

### La Belgique comptait 8.294.670 habitants au 31 décembre 1940

Le « Moniteur » publie le relevé officiel de la population à la date du 31 décembre 1940.

La récapitulation générale donne les chiffres suivants :

| | Hommes | Femmes |
|---|---|---|
| Anvers | 624.419 | 634.333 |
| Brabant | 847.978 | 916.460 |
| Flandre occid. | 479.854 | 490.788 |
| Flandre orientale | 594.790 | 605.698 |
| Hainaut | 611.793 | 615.589 |
| Liége | 432.061 | 447.339 |
| Limbourg | 216.993 | 206.723 |
| Luxembourg | 108.278 | 108.467 |
| Namur | 175.139 | 179.972 |
| Le royaume | 4.089.305 | 4.205.369 |

Total

| | |
|---|---|
| Anvers | 1.258.752 |
| Brabant | 1.764.438 |
| Flandre occidentale | 970.648 |
| Flandre orientale | 1.200.488 |
| Hainaut | 1.227.382 |
| Liége | 879.400 |
| Limbourg | 423.716 |
| Luxembourg | 216.745 |
| Namur | 353.111 |
| | 8.294.674 |

### Les pièces de cinq francs en nickel n'ont plus cours
### Le délai d'échange est fixé au 30 septembre

Les pièces de 5 francs en nickel pur cesseront d'avoir cours légal à partir du 1er juillet.

Cette mesure vise toutes les pièces en nickel de 5 francs, aussi bien les petites portant l'empreinte du lion belge (diamètre 25 millimètres) que les modèles plus grands (diamètre 31 millimètres) portant les effigies d'Albert et de Léopold III.

Les pièces de 5 francs en zinc à l'effigie de S. M. Léopold III, millésime 1941, auront seules cours légal concurremment avec les billets de 5 francs.

Un délai expirant le 30 septembre 1941 est donné au public pour échanger contre des monnaies coursables les pièces de 5 francs en nickel qu'il détiendrait encore après le 1er juillet. Elles seront acceptées aux guichets de la Banque nationale de Belgique à Bruxelles et en province et dans les localités où il n'existe pas d'agence de la Banque nationale, aux bureaux des postes, des contributions, des douanes et accises et de l'enregistrement et des domaines.

**Des pièces de 25, 10 et 5 centimes en zinc**

Il sera frappé, suivant les besoins constatés, des monnaies de 25, 10 et 5 centimes en zinc.

Elles auront cours légal, entre particuliers, jusqu'à concurence de cinq francs pour chaque paiement

### Une bande de garagistes qui maquillaient des autos volées est arrêtée à Bruxelles

La police judiciaire vient de mettre le point final à une enquête qui a abouti à l'arrestation d'une dangereuse bande de voleurs d'autos. Ces derniers s'étaient signalés, ces dernières semaines, par une activité intense. Plusieurs dizaines de voitures avaient été volées, tant dans le centre de la ville que dans les faubourgs.

Les voitures étaient conduites dans un garage d'Anderlecht, où deux spécialistes camouflaient les carrosserie et maquillaient les numéros des moteurs et des châssis.

Au cours d'une descente dans ce garage, huit voitures furent identifiées comme provenant de vols tout récents, parmi une série d'autres véhicules dont les propriétaires n'ont pu être encore déterminés.

Ont été incarcérés : Emmanuel Oony, né à Couthuin, en 1900, garagiste ; Herman Schmidt, né à Anderlecht, en 1896, garagiste dans la même commune, et Alphonse Van de Kerckhove, né en 1896, garagiste à Anderlecht.

Ces trois derniers recélaient et maquillaient les voitures que volait un certain Jean Walleys, né à Molenbeek, en 1904, et y domicilié.

**WEVELGHEM**

### L'épilogue d'un cambriolage

**En mars, un garagiste avait tué un cambrioleur qu'il avait surpris chez lui**

### LE TRIBUNAL SE PRONONCERA DANS HUIT JOURS

Le 23 mars dernier, le garagiste M Ernest Meersseman, habitant Posthorenhoek, à Wevelghem, fut averti par un voisin, dans un café, qu'un cambrioleur était à l'œuvre dans sa maison. Il rentra donc chez lui et y trouva effectivement des carreaux brisés. Il ne tarda pas à apercevoir le cambrioleur qui s'enfuyait par une plateforme. Meersseman prit un grand couteau de cuisine et se mit à la poursuite du malandrin qu'il put rejoindre alors qu'il était déjà à l'extérieur. Le cambrioleur, Maurice Planckaert, de Passchendaele, reçut un coup de couteau dans le dos et mourut quelques instants après.

A l'audience du tribunal, hier, la partie civile au nom de la famille du défunt, prétendit que le garagiste, qui est poursuivi, ne se trouvait pas en état de légitime défense, vu que la victime avait déjà pris la fuite et que le coup a été porté en dehors de la demeure du garagiste. Sept témoins furent cités, parmi lesquels le coureur cycliste Gaston Rebry, de Wevelghem.

Le ministère public ne prit pas de position définitive dans l'affaire et en laissa le soin à la sagesse du tribunal. Le défenseur du garagiste invoqua de nombreux avis juridiques et soutint que M. Meersseman n'avait pas outrepassé son droit. Le tribunal décida de se prononcer à huitaine.

### LES DIXIÈMES DU CRÉDIT DU NORD GAGNENT LE GROS LOT DE CINQ MILLIONS

Au tirage de la 9me tranche (18 juin), les dixièmes du CREDIT DU NORD ont gagné les 5 millions avec le no 041.467. Plusieurs coupures ont été vendues à PARIS, d'autres à LILLE, à ROUBAIX, à LENS, à REIMS à BORDEAUX, à ROUEN, à TROYES

Au même tirage, les dixièmes du CREDIT DU NORD ont également gagné un gros lot d'un demi-million avec le no 021.879.

### Les légionnaires français résidant à Lisbonne ont prêté serment

Lisbonne. — Le serment des légionnaires français résidant à Lisbonne a été prêté en présence de MM. Gentil ministre de France à Lisbonne ; Pierre Lyautey, délégué du directoire national de la Légion à l'étranger, et Jacquier, président de la Légion du Portugal

# LA VIE SPORTIVE

*FOOTBALL-ASSOCIATION*

### Deux décisions importantes du commissariat général :
## Suppression des mutations
## Statu quo en championnat de France

Le commissariat général vient de prendre deux décisions très importantes, capitales même, en interdisant, d'une part les mutations ; en décrétant, d'autre part, le statut quo pour le championnat professionnel.

Voici la lettre adressée à M. Jules Rimet, président de la Fédération de football par M. R. Poulon, chargé des sports au commissariat général.

« Monsieur le Président,

» Comme suite au procès-verbal de la séance de votre bureau fédéral du 10 juin 1941 et à l'entretien que M. le commissaire général a eu avec vos représentants le 21 juin, nous avons l'honneur de vous informer que le championnat de France 1941-1942 est autorisé, à la condition expresse que le nombre des clubs pouvant y participer, fixé à 22 pour la saison 1940-1941, ne soit pas augmenté.

» D'autre part, toutes mutations sont formellement interdites cette année, exceptions faites pour :

» 1°) Les fonctionnaires ; 2°) les militaires ; 3°) les jeunes gens, réfugiés depuis l'exode, et qui voudraient rentrer en zone occupée retrouver leur famille, ainsi que leur club d'origine.

» Nous vous prions de nous fournir, pour l'ouverture de la saison prochaine, une liste nominative des joueurs ex-professionnels, avec indication de leur adresse, de leur profession et les nom et adresse de leurs employeurs.

» Pour la saison 1942-1943, vous voudrez bien prévoir une organisation nouvelle du championnat, avec matches de barrage permettant à des clubs composés uniquement d'amateurs, d'y accéder s'ils ont la valeur nécessaire.

» Nous prenons acte des déclarations de la F.F.F.A., confirmant sa volonté de prendre, conformément aux décisions du commissaire général, toutes mesures nécessaires pour résorber totalement le professionnalisme, tout en permettant la formation d'une élite amateur, susceptible, lors des rencontres internationales futures, de représenter avec honneur le football français. »

* * *

Voyons d'abord le premier fait : l'interdiction des mutations que nous avions annoncée comme possible au cours de la semaine dernière et qui ne nous surprend pas.

C'est là une décision dictée par les événements et à laquelle les multiples annonces de transferts de joueurs amateurs et ex-pros depuis quinze jours ne sont certainement pas étrangères. On ne pouvait pas ne pas être ému, en haut lieu, par la soudaine facilité avec laquelle des footballeurs trouvent une situation dans des villes souvent fort éloignées de leur résidence, en quelques semaines à peine, et alors qu'ils semblaient s'estimer satisfaits de leur sort durant tout le reste de l'année.

On parlera d'atteinte à la liberté individuelle ? c'est possible et même certain ; mais il fallait mettre un terme à ce genre de tractations et la décision du commissariat général a au moins le mérite de le faire.

Est-ce la solution idéale ? Nous ne le croyons pas, mais cela n'est que provisoire et pour l'an prochain le rétablissement d'une licence B (avec deux ans, par exemple, de pratique dans les équipes réserves), une étude approfondie des demandes de mutation, et l'accord des clubs intéressés, permettrait sans doute de contenter tout le monde...

— Nous voulons dire les joueurs et les dirigeants à l'esprit foncièrement amateur.

#### *Vers une réorganisation du football*

La question du championnat de France est plus complexe et plus discutable. Nous pensons que les pouvoirs dirigeants du sport ont eu raison d'interdire l'entrée de nouveaux clubs dans la compétition, mais qu'ils n'ont pas trouvé en même temps la vraie solution du problème.

C'est toute l'organisation de base du sport français qui est à refaire et l'on s'aperçoit de la faiblesse du système du football professionnel — ou ex-professionnel — tel qu'il fut conçu chez nous.

Un championnat de France disputé par de grandes équipes est certes souhaitable, mais à la condition que ces équipes soient l'émanation de grands clubs riches en joueurs de valeur.

On sera bien obligé, tôt ou tard, d'en venir à ce que notre regretté ami Henri Jooris appelait la pyramide du football : compétition de Ligues, compétitions régionales, extra-régionales pour en terminer par la compétition nationale, disputée par une élite, mais une élite qui aurait conquis la balle au pied le droit de s'intituler ainsi et qui serait apte à défendre ce droit en puisant chaque année dans ses propres réserves.

La chose est, pour le moment, impossible et il est certain que le fait d'adjoindre un seul nouveau club aux vingt et un inscrits de la saison dernière ne va pas faciliter l'organisation du championnat, surtout en zone occupée, où les concurrents étaient trop peu nombreux.

Quelle va être la réaction des intéressés ? Il est difficile de le prévoir.

#### *Le cas des clubs de la zone interdite*

Le cas des clubs de la zone interdite est encore plus complexe, et nous voulons croire qu'il sera de nouveau examiné avec tout le sérieux désirable. Nos ex-pros, en effet, ne voulaient plus disputer une compétition strictement réservée à eux seuls et ne pouvaient — ne peuvent, encore — disputer l'épreuve nationale.

Ils s'intégraient à un championnat de Ligue, compétition purement régionale.

Or, le commissariat général a avisé la Ligue du Nord que le championnat d'honneur mis sur pied par elle était interdit et que les cinq « ex-autorisés » devaient jouer ensemble.

L'expérience de l'an dernier ne fut guère concluante. Nous doutons qu'elle le soit la saison prochaine. On aurait donc dû tenir compte des conditions toutes particulières dans lesquelles doit évoluer le football nordiste.

Ici encore nous ne pouvons préjuger de l'avenir, mais il est évident que la question doit être reconsidérée. Le conseil de la Ligue va examiner incessamment la situation nouvellement créée par la décision du commissariat général.

J. P.

**CYCLISME**

**JEAN VANDERDONCKT GAGNE A HERSEAUX.** — Une course cycliste réservée aux coureurs n'ayant pas plus de 18 ans a été disputée hier, à Herseaux, à l'occasion de la ducasse des commerçants du Centre. Les 35 kilomètres du parcours furent couverts en 1 h. 02'. Voici le résultat : 1er Jean Vanderdonckt, de Flers (France) ; 2. Soens, de Saint-Maur, à deux longueurs ; 3. Henri Lowie, de Mouscron, à une longueur ; 4. André Snauwaert, de Neuville-en-Ferrain (Fr.) ; 5. Michel Montiez, de Willems (France).

**HOCKEY**

### LE CHAMPIONNAT DES TROIS VILLES

**Les résultats**

L. H. C. (1) — P. C. R. (1).... 2—2
L. U. C. (1) — L. H. C. (2).... 10—0
B. B. C. (1) — L. U. C. (2).... 1—4

Le match primordial de cette avant-dernière journée de championnat était celui qui opposait le L.H.C. (1) au P.C.R. (1) ces deux équipes occupant respectivement au classement les première et troisième places. Le match fut malheureusement joué hâtivement, sans arbitre officiel et avec une équipe du Polo qui ne comprenait que cinq joueurs de cette équipe. Malgré cela le Polo opposa une énergique résistance et ne fut battu que par 3 buts à 2. L'arbitre désigné pour cette rencontre (et qui n'avait pas été averti de la modification) ayant demandé que ce match fût régulièrement rejoué, on ne sait encore si le Comité des Flandres homologuera le résultat.

Les autres rencontres furent sans histoire : le L.U.C. (1) qui recevait le L.H.C. (2) donna une sévère leçon à la réserve du L.H.C. en la battant par 10 buts à 0. Le B.B.C. privé de son terrain s'est vu contraint de se rendre au L.U.C. où la deuxième équipe des étudiants le défit par 4 buts à 1 après avoir dominé copieusement. A la décharge du B.B.C. notons que son équipe était incomplète.

**Le classement**

| Clubs | J. | G. | N. | P. | Pts | Buts P. | Buts C. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| L. H. C. (1).. | 11 | 11 | 0 | 0 | 33 | 56 | 11 |
| L. U. C. (1).. | 11 | 9 | 0 | 2 | 29 | 80 | 10 |
| P.H.C.R. (1).. | 10 | 6 | 1 | 3 | 23 | 43 | 14 |
| L. U. C. (2).. | 11 | 4 | 0 | 7 | 19 | 34 | 32 |
| L. H. C (2).. | 11 | 4 | 0 | 7 | 19 | 27 | 60 |
| B.B.C.T (1).. | 11 | 1 | 2 | 8 | 15 | 16 | 56 |
| L. H. C. (3).. | 11 | 1 | 1 | 9 | 14 | 17 | 67 |

**ATHLÉTISME**

**UNION SPORTIVE TOURQUENNOISE.** — Les Ustiens participant à la session du B.S.N., le dimanche 6, doivent s'inscrire dès maintenant à la buvette du terrain, en ayant soin de bien préciser la catégorie dont ils font partie. La clôture des inscriptions est fixée au mercredi 2.

**FOOTBALL-ASSOCIATION**

**EXCELSIOR DE ROUBAIX-TOURCOING.** — Pour le B.S.N., le 6 juillet, sur le terrain de l'E.R.T., les engagements seront clos mercredi 2 juillet, à 18 heures.

Le premier appel se fera à 8 h. 30 ; tout concurrent qui n'aura pas répondu à cet appel sera exclu ; les épreuves commenceront à 9 heures.

**PING-PONG**

**Résultats divers**

Sacré-Cœur Rx 1 A—Beaumont 1 9—0
Sacré-Cœur Rx 1 B—Beaumont 2 13—3

# En quelques lignes

**Marche**

*Sous le signe de la fusion... L'Union française de marche et la F.F.A. viennent de fusionner pour le plus grand bien du sport de la marche. La commission du nouveau groupement sera composée de 3 membres de chaque fédération et elle établira la liste des officiels, les records, les calendriers, ainsi que l'organisation des épreuves.*

**Athlétisme**

*A Bordeaux, aux championnats de la Côte d'Argent, Manent, du C. A. Béglais, a réalisé une des meilleures performances de la saison en sautant 1 m. 91. Au troisième essai, il manqua de peu 1 m. 98 et sera, semble-t-il, un sérieux concurrent pour Lapointe, lors des championnats de France.*